

2022 DAE 315 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) à l'association Révélation Culturelles (11e)

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création en 2008, l'association Révélation Culturelles est engagée pour le rayonnement du cinéma français et européen. Elle développe ses activités à destination du grand public et des professionnels du cinéma avec l'ambition de susciter l'attrait du public pour les salles. À travers l'organisation de nombreux événements, elle permet l'accès et la démocratisation des œuvres cinématographiques françaises. Ces événements sont aussi le lieu de collaborations innovantes entre professionnels du cinéma et d'autres secteurs industriels, considérant que cette émulation permet l'émergence de synergies propices à l'expérimentation et à l'innovation.

Les actions de Révélation Culturelles sont résolument tournées vers les préoccupations actuelles, qu'il s'agisse de renforcer la mixité dans certains métiers du cinéma, d'accompagner la transformation écologique du secteur ou encore de soutenir des programmes d'innovation face à la baisse structurelle de la fréquentation des salles.

À titre d'exemple, l'association a permis la création du Lab Femmes de Cinéma, un collectif de réflexion et d'action pour questionner la place des femmes dans le cinéma, le Cinéma Green Lab qui encourage un changement de paradigme pour une industrie plus respectueuse de l'environnement ou encore le Sommet Distributeurs Exploitants qui a lieu lors de l'Arcs Film Festival, et qui s'est imposé comme le rendez-vous des indépendants dédié à l'innovation.

En 2017, l'association a initié le premier Hackathon du Cinéma ; un concours durant lequel des candidats designers, développeurs, start-uppers, professionnels et étudiants conçoivent un projet en 48 heures à destination des salles de cinéma et des spectateurs.

Enfin, forte de ses 13 éditions du festival des Arcs, elle est reconnue comme facilitatrice des collaborations entre le secteur de l'innovation et l'industrie du cinéma. En 2021, actant une désaffection durable des publics, l'association a souhaité contribuer à la reconquête des publics, notamment les moins de 25 ans dans les salles de cinéma en créant le Challenge d'innovations Futur@cinéma.

A Paris, comme dans le reste de la France, les professionnels indépendants constatent la désertion des 15-25 ans et la faible fréquentation que ce soit des salles de cinéma indépendantes ou des films d'auteur.

Le public jeune, en particulier, délaisse les salles Art et Essai et le cinéma d'auteur au profit des franchises mais également des autres supports de diffusion voire d'autres contenus. Ce public cristallise les enjeux liés au développement du digital et préfigure des bouleversements profonds et durables dans les habitudes des spectateurs.

Considérant que la moitié des établissements cinématographiques parisiens sont classés Art et Essai et qu'ils réalisent plus de 4 millions d'entrées par an sur près de 200.000 séances, il

apparaît primordial de veiller au renouvellement et à fidélisation de leur public. Le challenge d'innovation Futur@Cinéma propose de relever ce défi en plaçant la dynamique d'innovation au cœur des pratiques des salles parisiennes.

Le challenge Futur@Cinéma est un cursus d'accompagnement et d'accélération de projets innovants (programme d'incubation) qui visent la reconquête des publics dans les salles de cinéma. À la suite d'un appel à candidatures, une cinquantaine de professionnels aux compétences complémentaires forment des équipes en vue de développer leurs projets. Ils se réunissent lors de 5 étapes dans des festivals et lieux partenaires et sont accompagnés de mentors.

Lancée en mars 2021, la première édition de Futur@Cinéma s'est structurée autour de la thématique du public 15-25 ans dans les salles de cinéma donnant lieu à la sélection de 10 projets dont 7 se sont concrétisés.

Le soutien de la Ville de Paris, lors de cette première édition a été essentiel à plusieurs titres. Il a contribué à l'élaboration des outils numériques portés dans les projets et par son soutien au projet, il a contribué à conforter les partenaires dans la pérennité de la démarche.

La deuxième édition 2022-2023, d'une durée de 10 mois, porte sur les enjeux du marketing des films et des outils de communication des salles de cinéma.

Ce champ d'investigation très vaste doit permettre aux candidats de réinventer des outils et supports traditionnels mais aussi de repenser les stratégies de distribution, en s'appuyant plus particulièrement sur l'usage de la data ou encore d'initier des ponts solides avec les plateformes ainsi qu'avec toute forme de proposition culturelle.

De septembre 2022 à juillet 2023, plusieurs étapes rythment le Challenge, dont l'étape de finalisation qui aura lieu à Paris, au Forum des Images. Cette deuxième édition réunit à ce jour 56 candidats et candidates dont plus de la moitié sont implantés sur le territoire de la Ville de Paris.

Le soutien en fonctionnement proposé par la présente délibération permettra d'accompagner une dizaine de projets dans l'élaboration de nouvelles solutions de vente et des stratégies renouvelées de communication qui bénéficieront aux indépendants comme aux professionnels du cinéma.

Compte-tenu de ces éléments et pour permettre la conception et l'expérimentation de nouveaux outils favorables au développement économique des cinémas indépendants parisiens, je vous propose d'attribuer à l'association Révélation Culturelles au titre de l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement de 10.000 euros. Cette subvention est portée conjointement par la DAC et DAE.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer la convention jointe au présent projet.

La Maire de Paris

2022 DAE 315 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) à l'association Révélation Culturelles (11e)

Le Conseil de Paris

Vu la loi n°82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention de fonctionnement à l'association Révélation Culturelles ;

Vu l'avis du Conseil de Paris en date du 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 1er Commission ;

Délibère

Article 1 : Est attribué une subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association Révélation Culturelles, domiciliée au ARC 1800 Mairie annexe 73700 Bourg-Saint-Maurice (N° SIMPA 183744/ Dossier 2023_02765), au titre de l'exercice 2022.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 et exercices suivants si besoin sous réserve de la décision de financement.